CLOS MIRAGES

La Môle, le 9 octobre 2023

Monsieur le Préfet de Région,

DREAL
Secrétariat général
16, rue Zattara
CS 70248
13331 - Marseille cedex 3

Références : Arrêté n° AE-F09323P0200 du 29/08/2023

Objet : Demande recours gracieux

Monsieur le Préfet de Région,

Par la présente, je me permets de solliciter un recours gracieux concernant l'Arrêté en référence.

Afin de répondre de façon exhaustive à la demande de vos services, à savoir réaliser une *« analyse précise permettant d'examiner notamment leurs incidences globales sur :*

- *la biodiversité, dont potentiellement plusieurs espèces protégées, la préservation des habitats naturels et des continuités écologiques ;*
- *le paysage par modification des caractéristiques paysagères et des perceptions »,*

je vous adresse un rapport rédigé conjointement par une naturaliste (Marine Jarde de Symbiodiv) et un paysagiste (Nicolas Taron de Biomeo). Je joins également un audit sur le Lézard Ocellé qui complète celui déjà réalisé sur la tortue d'Hermann.

Je pense que vous y trouverez toutes les garanties permettant de mettre en œuvre un projet de plantation de vignes sur un terrain classé de longue date en Zone Agricole et en Appellation d'Origine Protégée.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Hervé PAILLARD

Scanne moi!

Société d'Exploitation du Clos Mirages
www.closmirages.fr

S.E.C.M. 2631, chemin de Saint Marc - 83310 LA MOLE - Tél 06 10 81 10 00
S. A R. L. au Capital de 1000 € - RCS de Fréjus 808 735 229